

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2023-06-28-2a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 Juin

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI, Martine ROGER, Sandrine MORONI et Gilbert SORIA.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL
Mme Carole MAUREL à Yvette DESENLIS
Mme Marie SANCHEZ-RUIZ à Martine ROGER

Objet : Mise en place du Micro-Crédit Social

Madame la Vice-Présidente expose aux administrateurs la possibilité de mettre en place le micro-crédit social pour les personnes exclues du système bancaire traditionnel avec une participation financière du CCAS à hauteur de 10 % par dossier (dans la limite de 8 par an) et de signer une convention avec cet organisme.

Il est rappelé que le montant de l'emprunt est compris entre 300 euros et 3000 euros maximum, et doit permettre à l'emprunteur de financer des projets tels que définis dans la convention.

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée d'approuver la mise en place du Micro-Crédit Social et de l'autoriser à signer tous les documents utiles y compris la convention ad hoc.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE**

Par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE la mise en place du Micro-Crédit Social et AUTORISE la Vice-Présidente à signer
tous les documents utiles y compris la convention ad hoc.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance
Madame Yvette DESENLIS


Le Président

~~Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr~~

Publié le :

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/07/2023

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS


